



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

N° Spécial

29 Avril 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCPAT du 29 Avril 2019

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	Page
DCPPAT N° 2019-78	17.04.2019	Avis d'arrêté préfectoral portant mise en demeure de respecter les dispositions de l'article 1.4 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 31 août 2009 applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2345 que la société de Gaulle Pressing exploite à Puteaux 75, avenue du Général de Gaulle.	3
DCPPAT N° 2019-81	23.04.2019	Avis d'arrêté imposant à la société Safran Transmission Systems des prescriptions relatives à l'actualisation du montant des garanties financières, dans le cadre de l'exploitation de ses installations classées situées au 18 boulevard Louis Seguin à Colombes.	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Avis d'arrêté préfectoral DCPAT n° 2019-78 du 17 avril 2019, portant mise en demeure de respecter les dispositions de l'article 1.4 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 31 août 2009 applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2345 que la société de Gaulle Pressing exploite à Puteaux 75, avenue du Général de Gaulle.

Par arrêté DCPAT n°2019-78 du 17 avril 2019, le Préfet des Hauts-de-Seine a mis en demeure la société de Gaulle Pressing, de respecter les dispositions de l'article 1.4 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 31 août 2009 applicables à ses installations classées situées à Puteaux 75, avenue du Général de Gaulle.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie de Puteaux, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

Avis d'arrêté DCPAT n° 2019-81 du 23 avril 2019 imposant à la société Safran Transmission Systems des prescriptions relatives à l'actualisation du montant des garanties financières, dans le cadre de l'exploitation de ses installations classées situées au 18 boulevard Louis Seguin à Colombes.

Par arrêté DCPAT n°2019-81 du 23 avril 2019, le préfet des Hauts-de-Seine a imposé à la société Safran Transmission Systems des prescriptions relatives à l'actualisation du montant des garanties financières, dans le cadre de l'exploitation de ses installations classées pour la protection de l'environnement situées au 18 boulevard Louis Seguin à Colombes.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Colombes, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>